



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 08379

Numéro SIREN : 775 733 835

Nom ou dénomination : M.A.J.

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2016 sous le numéro de dépôt 8145

8145

M.A.J.

S.A. au capital de 142.515.408 €

31 Chemin Latéral au Chemin de Fer - 93500 PANTIN

R.C.S. BOBIGNY - 775 733 835

**GREFFE****24 MARS 2016**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 FEVRIER 2016**

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)**

Un deux mille seize, le lundi 29 février à 9h00, les actionnaires de la société M.A.J., société anonyme au capital de 142.515.408 € divisé en 8.907.213 actions de 16 € nominal, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, 31 rue Voltaire, 92800 PUTEAUX, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les actionnaires présents ou leurs mandataires lors de leur entrée en séance.

M. Xavier MARTIRE préside la réunion en qualité de Président Directeur Général.

Mme Didier LACHAUD, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Mme Anne BAILLY-DUPAS assure les fonctions de secrétaire.

La société MAZARS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée A.R., est absente excusée.

Mme Sylvie COLLET et Mme Maria CHEVILLARD, représentants du Comité Central d'Entreprise, régulièrement convoquées, n'assistent pas à la réunion.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que quatre actionnaires présents ou représentés possèdent 8.907.212 actions sur les 8.907.213 actions composant le capital social et ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la copie de la convocation adressée à chaque actionnaire, au Commissaire aux Comptes et aux représentants du Comité Central d'Entreprise,
- la feuille de présence à l'assemblée, pouvoirs, liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions proposées,
- un exemplaire des statuts.

M. le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion. Par ailleurs, il précise que le Comité Central d'Entreprise a eu connaissance des mêmes documents destinés à l'information des actionnaires. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

M. le Président rappelle que les actionnaires ont été convoqués sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un administrateur,
- Nomination d'un administrateur en remplacement,
- Pouvoirs pour formalités.

gn

Puis présentation est faite du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Bastien SORET de son mandat d'Administrateur de la société à effet de ce jour et lui donne quitus de l'exécution dudit mandat.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Bastien SORET, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, Monsieur Barthélémy MORIN, né le 5 janvier 1978 à Réduit (Ile Maurice), de nationalité française, demeurant 6 rue Mertens 92270 BOIS-COLOMBES.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt, publicité ou autres prévues par la loi.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Copie certifiée conforme



Xavier Martiré
Président Directeur Général